

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 4 septembre à 9h30, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 4 août 2026 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de **10** délégués est atteint dont au moins **7** physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(es) titulaire(s) votant(es) (11) : *Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Éric BERRUS (12 voix), Yves MARIOTTINI (12 voix), Martine ABELLO (12 voix), Cédric VIDAL-BERENGUEL (12 voix), BROUSSES Philippe (12 voix), Joachim RAMS (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Nadine CASTELLANI (12 voix), André CAMBI GOURJON (12 voix).*

Présent(es) suppléant(es) votant(es) (1) : *Nicole CHANRON (12 voix).*

Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (4) : *Amapola VENTRON (22 voix) à Pierre RAVIOL, Julie ARIAS (22 voix) à Lucien LIMOUSIN, Anne VIALLE (12 voix) à Eric BERRUS, Joan BERGENEAU (11 voix) à Juan MARTINEZ.*

Présent(es) suppléant(es) non votant(es) (0)

Absent(es) excusé(es) (3) : *Mandy GRAILLON, Thibaut MENA, Jérémie BECCIU.*

PRESENTS : *11 titulaires + 1 suppléante*

POUVOIRS : *4 délégués*

TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 220 VOIX

Monsieur Lucien LIMOUSIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Membres de l'administration : M. MALLET Thibaut, directeur général des services - Mmes CASTEL Elodie, chef du service administratif et financier, MARTIN Mireille, responsable communication.

Numéro	Intitulé	Adoptée
2026-54	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 Juin 2026	Oui
2026-55	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Compte rendu des décisions du président	
2026-56	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Modification de la désignation d'un représentant suppléant à la commission de suivi de VEOLIA AGRICULTURE FRANCE à Tarascon (ex SEDE ENVIRONNEMENT)	Oui
2026-57	<u>COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics</u> Autorisation de signer l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône, du Vigueirat dans la traversée d'Arles et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire / Tarascon à la mer	Oui

Délibération 2026-54: Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2026

Le procès-verbal du précédent comité syndical doit être approuvé par la mise au vote.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-55 : Compte rendu des décisions

Décision 2026-25 : Cette décision a été annulée et remplacée par n°2026-27

Décision 2026-26 : La décision a pour objet la signature d'une convention de formation avec la société SOCOTEC Formation Marseille. Celle-ci porte sur une formation de recyclage à l'habilitation électrique destinée à un agent du SYMADREM afin qu'il puisse maintenir sa qualification réglementaire et continuer à réaliser des travaux d'ordre électrique dans le cadre de ses missions pour un montant de 601,20 € TTC.

Décision 2026-27 : Il s'agit d'un avenant à l'accord-cadre signé avec la société MULTANI portant sur l'ajout de trois prix nouveaux. Le montant du marché maximum du marché n'est pas modifié. Les autres clauses du marché demeurent. Par ailleurs, cette décision annule et remplace la décision précédente n° 2026-25.

Décision 2026-28 : Cette décision concerne la délimitation du domaine public du SYMADREM sur la commune de Saint-Gilles dans le cadre d'une opération de régularisation foncière. Sur la base des travaux réalisés par le géomètre-expert GEOFIT et à l'issue d'une réunion contradictoire, les limites de propriété ont été arrêtées entre les parcelles concernées.

Décision 2026-29 : Afin de garantir le bon fonctionnement des équipements concourant à la gestion des eaux en Camargue gardoise, une convention de participation financière a été conclue avec l'ASA des Marais de la Fosse pour la réparation de la pompe de la station de Capette. Cette station joue un rôle stratégique dans le ressuyage des inondations. À titre exceptionnel, le SYMADREM participera au financement des travaux à hauteur de 70 % soit une participation maximale de 39 153,07 € TTC.

Décision 2026-30 : Dans le cadre des possibilités offertes par la nomenclature budgétaire M57, il a été nécessaire de procéder à un ajustement des crédits au sein de la section d'investissement. Cette décision autorise ainsi un virement de crédits entre chapitres. Ce mouvement représente 1 % des crédits de la section d'investissement soit 14 400 € et permet d'assurer la bonne exécution budgétaire des opérations prévues.

Décision 2026-31 : La décision concerne la délimitation du domaine public du SYMADREM sur les communes de Beaucaire et de Fourques. Tout comme la délibération 2026-28, cette démarche s'inscrit dans le cadre des opérations de régularisation de foncière. Elle fait suite aux réunions contradictoires réalisées et au plan de délimitation réalisés par le cabinet de géomètres experts GEOFIT.

Délibération 2026-56 : Modification de la désignation d'un représentant suppléant à la commission de suivi de VEOLIA AGRICULTURE FRANCE à Tarascon (ex SEDE ENVIRONNEMENT)

Cette délibération concerne la modification de la désignation d'un représentant suppléant à la commission de suivi de VEOLIA Agriculture, en effet M. CAMBI GOURJON était désigné deux fois. Il convient de désigner un nouveau membre suppléant.

Il est proposé de désigner Mme CASTELLANI Nadine comme représentante suppléante à cette commission.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-57 : Autorisation de signer l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône, du Vigueirat dans la traversée d'Arles et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire / Tarascon à la mer

Cette délibération porte sur l'autorisation donner au Président de signer l'accord cadre à bons de commande relatif à l'entretien des digues et ouvrages de protection contre les crues du Rhône, du Vigueirat dans la traversée d'Arles et les incursions marines du delta du Rhône de Beaucaire/ Tarascon à la Mer.

Le montant annuel du marché est fixé entre 300 000 et 900 000€ HT.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Questions diverses :

M. RAVIOL précise que faisant suite à la rencontre entre le SYMADREM et les Préfets du Gard et des Bouches du Rhône à la fin juin concernant le dossier du Petit Rhône, il a été acté que les digues ne seraient plus abaissées.

Depuis cette rencontre, il a été précisé que Le Petit Rhône sera mis à l'enquête publique début d'année 2027 ; pour le Grand Rhône Aval, le dossier sera mis à l'enquête publique début octobre 2026.

Pour la seconde tranche, il a été démontré que la tranche gardoise était rentable. Un quatrième plan Rhône a été demandé aux représentants de l'Etat.

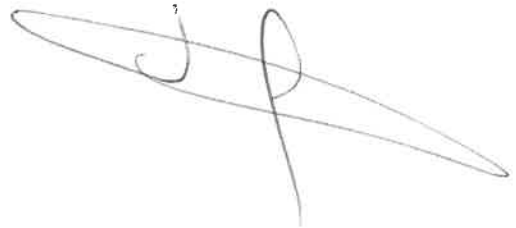
Fin du comité à 10h10.

Le prochain comité syndical se tiendra le lundi 12 octobre à 9 h 30.

Le secrétaire de Séance
Lucien LIMOUSIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lucien Limousin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,
Pierre RAVIOL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Raviol', with a large, sweeping loop and a long horizontal stroke extending to the right.